

COMITE DE DIRECTION
Vendredi 22 février 2019
Salle F1 - FFJDA
RELEVES DES DECISIONS

Sous la Présidence de Monsieur Eric MALASSIS à ce présent,

Les membres du bureau ont été régulièrement convoqués et reconnaissent avoir reçu l'ordre du jour du présent comité.

Membres présents

MALASSIS Eric, DESPAGNAT Franck, Fiant Yannick, LESCUYER Céline (par conférence téléphonique), DIETRICH Gilles, DESCHAMPS Denis, POUCHARD Dominique, DI MEO Alain-Nicolas (par conférence téléphonique à partir de 21h30).

Membres excusés

GUENTLEUR Michel, SOULAS Jean-Pierre, Emilie DUPLESSIS, BOUDON Michel, BARAILLES Frédéric, VRINAT Sébastien

La séance est ouverte à : 19h50

Le Président constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut valablement délibérer sur la résolution ci-dessous.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

1) Validation du PV du CD du 25 janvier 2019

L'ensemble des membres du CD ayant reçu le PV du Comité de Direction du 25 janvier 2019, celui-ci est soumis au vote pour validation.

Vote pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Le procès-verbal du Comité de Direction du 25 janvier 2019 est approuvé

2) Iaido à Nouméa

La CRKDR demande l'intégration d'un 4^e dan (Fabrice Mathieu) et la possibilité de faire un jury de grade de 4 personnes au lieu de 5 pour les grade 2 et 3, mais bien 5 pour le 1^{er} dan.

Vote pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Le CD valide cette demande de dérogation.

3) Kendo à la Réunion

Passage de grade kendo à la Réunion.

Sur proposition d'Eric, 2 personnes vont être inscrits comme jury de grade stagiaire.

Vote pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Proposition validée

4) Mise à jour des arbitres de Jodo

Mise à jour de liste des arbitres de Jodo

Vote pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

La présence des stagiaires est validée

L'ordre du jour étant épuisé, ainsi que les questions diverses, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève et clôture la séance à 19h40.

Prochain CD le 29 mars 2019 à 19h30, à l'INJ.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire Général.

Le Président

Le Secrétaire

Eric MALASSIS

Yannick FIAN